

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Paris : 18
Trois mois : 10
On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, chez M. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. BAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Octobre 1878.

CIRCULAIRE DE M. BARDOUX.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relativement au choix des instituteurs laïques ou congréganistes :

Monsieur le préfet,

Je suis si fréquemment consulté sur la procédure à suivre en matière d'option entre l'enseignement laïque et congréganiste, qu'il m'a paru nécessaire de faire connaître mon sentiment à ce sujet d'une manière précise.

Aux termes de l'article 34 de la loi du 15 mars 1850, les conseils municipaux nommaient les instituteurs communaux, et les choisissaient, soit sur une liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil académique du département, soit sur les présentations faites par les supérieurs pour les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement.

Le décret-loi du 9 mars 1852 (art. 4) décide ensuite que les recteurs, par délégation du ministre, nommeraient les instituteurs communaux, les conseillers municipaux entendus, d'après le mode ci-dessus énoncé, et plus tard la loi du 14 juin donna aux préfets les attributions dévolues aux recteurs, en ce qui touche l'instruction primitive, publique ou libre.

Une circulaire du 3 avril 1852 avait expliqué que les mots : les conseillers municipaux entendus, devaient être compris en ce sens que ces assemblées seraient mises en demeure de déclarer si elles désiraient que la direction de l'école fût confiée à un maître laïque ou à un instituteur congréganiste.

L'année suivante, une autre circulaire autorisait les recteurs à opérer les déplacements d'instituteurs, sans prendre l'avis des conseils municipaux.

L'administration adopta depuis lors cette jurisprudence, d'après laquelle les conseils municipaux ne seraient nécessairement invités à se prononcer sur l'option que lorsqu'il se produirait une vacance réelle dans la direction de l'école, par suite de démission, révocation ou décès.

Les conseils municipaux, réunis en session régulière, ont toujours le droit, s'ils le jugent à propos, de formuler un avis sur l'option entre congréganistes et laïques.

De ces dispositions, on peut donc tirer les conséquences suivantes, à savoir :

1° Que, toutes les fois qu'une vacance se produit dans la direction d'une école publique, il est du devoir du préfet de mettre le conseil municipal en demeure de donner son avis sur la catégorie à laquelle le nouveau titulaire appartiendra ;

2° Qu'en dehors des cas de vacance, le conseil municipal peut toujours, en session régulière, exprimer un vœu sur la direction des écoles ;

3° Que les vœux exprimés, dans l'un ou l'autre cas, n'engagent nullement la liberté du préfet, qui a le droit et le devoir de choisir les instituteurs dans la catégorie qui lui paraît répondre le mieux aux intérêts scolaires et au vœu de la majorité de la population.

Il est bien évident que, pour arriver à cette connaissance, vous devez, par tous les moyens en votre pouvoir, rechercher l'influence qu'aurait sur le développement de l'instruction primaire, dans la commune, le choix de l'une ou de l'autre des catégories.

Parmi les moyens d'information dont vous disposez à cet effet, il en est un qui se présente tout naturellement ; le conseil départemental de l'instruction publique, dont le concours est toujours si précieux, peut, dans ses réunions périodiques, être appelé par vous à donner son opinion sur des questions d'option souvent fort délicates.

Il demeure bien entendu toutefois que l'intervention de cette assemblée, recommandée par la circulaire du 28 octobre 1874, ne saurait légalement être considérée comme obligatoire.

Un arrêté de vous, en matière d'option, ne pourrait être taxé d'irrégularité pour ce motif que le conseil départemental n'aurait point été consulté.

J'ajouterai qu'en ce qui touche les conseils municipaux, qu'ils soient, par suite d'une vacance, obligatoirement appelés à se prononcer, ou qu'ils usent régulièrement, sans qu'une vacance se soit produite, du droit de formuler un vœu, vous devez, monsieur le préfet, ne pas oublier que ces assemblées sont les interprètes les plus naturels et les plus légitimes de la commune. Il vous appartient au reste de contrôler l'avis du conseil, de vous éclairer par tous les moyens sur le sentiment de la population même. C'est à vous que sont confiés tout à la fois les intérêts de l'instruction primaire, les droits de la majorité et ceux de la minorité que vous sauriez invoquer et défendre. Il ne vous échappera pas qu'une lourde responsabilité s'attache à une décision qui est sans appel.

Je veux aussi appeler votre attention sur certaines délibérations qui contiennent un double vœu. Ces délibérations portent à la fois, et sur ce qu'on a appelé improprement la communalisation d'une école libre et sur le choix du maître qui en aura la direction.

Il n'est point possible d'instruire simultanément deux affaires absolument distinctes et qui sont réglées par des autorités différentes.

La création d'une école publique dans la commune est, après avis du conseil municipal, décidée par le conseil départemental de l'instruction publique. Ici donc, c'est le conseil départemental qui statue.

Quand il s'agit, au contraire, d'une question d'option, c'est le préfet qui décide, après que la procédure ci-dessus indiquée a été suivie.

D'ailleurs, comment serait-il possible qu'un conseil municipal s'occupât d'une question relative à la catégorie de l'instituteur, alors que l'école qui doit être dirigée par cet instituteur n'est pas encore créée ?

Voici donc, monsieur le préfet, quelle est

la marche à suivre dans une affaire de cette sorte :

1° Création de l'école nouvelle. Prendre l'avis du conseil départemental et, dans le cas d'une décision affirmative, déférer cette décision à l'approbation du ministre.

Si le ministre approuve, l'école a désormais une existence légale.

2° Choix de la catégorie d'instituteurs.

L'avis du conseil municipal est alors demandé en premier lieu. L'autorité départementale utilise, comme il a été dit plus haut, tous les moyens d'information dont elle dispose pour arriver à connaître le vœu véritable des habitants de la commune. Enfin, le préfet nomme l'instituteur en se conformant aux prescriptions de la loi. (Loi du 15 mars 1850, art. 31. Décret-loi du 9 mars 1862, art. 4. Loi du 14 juin 1854, art. 8.)

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, A. BARDOUX.

En publiant cette circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, nous ferons remarquer que les circulaires ministérielles ne font pas loi, et surtout qu'elles ne remplacent pas la loi, et qu'un grand nombre de jurisconsultes, consultés sur la loi du 15 mars 1850, le décret du 9 mars 1852 et la loi du 14 juin 1854, les ont interprétées autrement que M. le ministre Bardoux et lui ont donné un sens et une application tout différents.

Cette circulaire sera donc un embarras de plus ; en voulant éclairer ses administrateurs, M. le ministre n'aura fait qu'aggraver le conflit soulevé. Il est à désirer que le conseil d'Etat et les tribunaux donnent une solution à des questions qui tiennent à la liberté d'enseignement.

Chronique générale.

A titre de curiosité, nous croyons devoir reproduire l'information suivante de la Correspondance universelle :

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Sans qu'il l'avouât, Barthélemy s'était attristé bien des fois de voir Christine demeurer volontiers au loin. L'annonce du retour avait effacé cette impression pénible et les paroles de M^{lle} Lebrun venant de la rappeler tout à coup.

Mais, quand M^{lle} de Kemper aperçut l'artiste au seuil de la gare, qu'elle bondit du wagon pour tomber dans ses bras, et qu'elle lui dit :

— Enfin ! enfin ! je vous revois ! Ah ! qu'il m'en a coûté de rester loin de vous si longtemps ! Votre

souvenir m'accompagnait sans cesse, et chaque jour qui s'écoulait sans me ramener à vous, me devenait une souffrance !

— Mon enfant, murmura Salomon, mon enfant ! Il ne put en dire davantage, tant il était ému : mais de douces larmes mouillaient ses paupières.

— Elle cherchait sans pouvoir y parvenir à se soustraire à cette vie charmante, pensait-il. Voyez pourtant ! elle me regrettait au milieu de tant de plaisirs !...

Et il eut plus de joie qu'il ne s'était senti de peine.

Quand les premières effusions de la réunion furent passées, le bon Salomon, malgré le peu d'attention qu'il prêtait d'ordinaire aux choses d'ici-bas, ne put s'empêcher d'être frappé du changement qui s'était fait dans sa pupille. La pâleur de Christine, son amaigrissement, le cercle bleuâtre qui semblait encore agrandir ses yeux furent tour à tour remarqués par Barthélemy avec une douloureuse surprise.

— Que diable ! se dit-il, que diable ! je ne puis pas comprendre M^{lle} Montferrier. Ces petites dames-là, quand il s'agit de courir de fête en fête, elles ont des forces de Titans. Ma Christine n'était pas accoutumée à passer ainsi la moitié de ses nuits dans le monde.

Rosa ne se contenta pas de faire en elle-même ses réflexions. Elle dit à la jeune fille :

— Vous auriez dû vous amuser un peu davantage. Vous seriez tombée tout à fait malade : nous aurions eu au moins le plaisir de vous soigner.

— Je me porte bien, Madame.

— Oui, demandez à votre miroir ce que là-dessus il peut vous répondre.

Il ne faut donc pas s'étonner si, faisant trêve à ses travaux, imposant silence à des inspirations qu'il lui eût été doux d'écouter, Salomon résolut de gagner dès le lendemain matin la prairie de Mauves où la fraîcheur des eaux de la Loire se mêle aux bienfaisantes émanations des grandes herbes.

— Respire, Christine, respire cet air si pur ! Quelle différence, n'est-ce pas, entre notre Bretagne et ce Paris dont l'atmosphère est, dit-on, si malsaine !

Le jour suivant, ce fut la route de Rennes qui les vit passer joyeusement. Puis, quand leur modeste dîner fut achevé :

— Viens un peu dans mon atelier, dit Salomon.

Christine s'y rendit : elle croyait trouver quelque croquis nouveau, attendant qu'elle posât, comme elle l'avait déjà fait tant de fois. Mais dès qu'elle fut entrée, Salomon ferma soigneusement la porte, écouta un moment si Rosa s'était éloignée, et, d'un air à la fois mystérieux et vainqueur, il alla prendre, derrière des cartons où elle était cachée, une longue bouteille sur laquelle les araignées

avaient brodé de nombreuses attestations d'âge respectable. Il la déboucha, en essuya légèrement les bords et, sortant aussi un verre de la cachette, il versa doucement un vin riche de couleur comme de l'or bruni.

— Du Malaga, Christine ! dit-il. C'est le dernier des quatre flacons qu'au jour de son mariage, Rosa m'avait offerts en guise de cadeau de noce. Elle l'avait repris et rangé à part. Mais j'ai tant fouillé que je suis parvenu à retrouver la trace. Rien de plus fortifiant, assure ma belle-sœur. Je le croirais volontiers, car, lorsqu'elle achevait de prendre le contenu des autres, elle paraissait toujours se trouver mieux qu'en commençant. Bois, ma fille, bois vite, cela te fera du bien.

— Cher ami, à la condition que vous en prenez un peu vous-même.

— Oh ! moi, j'ai le vin en horreur, surtout quand il est liquoreux....

La bouteille disparut de nouveau sous les cartons, et Salomon se mit à parler avec volubilité pour ne pas écouter Christine lui répondre qu'elle l'avait entendu un jour vanter le Pedro Ximenes servi chez M^{lle} Montferrier.

Heureusement, toutes ces inquiétudes ne furent pas de longue durée. Un air vivifiant et surtout le repos produisirent leur salutaire effet : Christine put bientôt, en toute sincérité, assurer son tuteur qu'elle se sentait revenue à une santé parfaite.

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean, et chez Milon, libraire, rue d'Orléans. — Prix : 2 francs.

« Une grave nouvelle nous parvient aujourd'hui d'une source des plus autorisées. » Les ministres se sont occupés entre eux, depuis les vacances des Chambres, d'un projet de plébiscite pour affirmer la République. Repoussé par les uns, accepté par les autres, ce projet est entré tout récemment dans une phase nouvelle.

« Trois des principaux ministres auraient rallié à eux leurs collègues dissidents et les auraient amenés à consentir à une proposition plébiscitaire qui serait présentée aux Chambres aussitôt après les élections sénatoriales.

« Au cas d'acceptation, comme on paraît ne pas en douter, le plébiscite aurait lieu au mois de mai prochain. »

Ceci est la copie de l'affiche que les partisans de M. Habeneck ont fait coller à profusion sur les murs de Lyon :

Citoyens, à vos votes !

Nommez Habeneck. Il a été frappé pour avoir fait son devoir comme fonctionnaire de la République. Il fera son devoir comme député, et ira à la bataille votre mandat à la main.

Citoyens, à vos votes !

Le clericalisme espère que vous ne nommerez pas Habeneck, et pourra s'écrier :

LYON RECULE !

Lyonnais, reculez-vous ?

Non.

Alors, votez pour Habeneck !

et

GUERRE AUX JÉSUITES.

On sait que Lyon a reculé, puisque le citoyen Habeneck n'a obtenu que 3,400 voix, et que M. Chavanne a été élu avec 8,758 voix.

Il est bon de remarquer, cependant, que M. Habeneck, absolument inconnu à Lyon, n'en a pas moins obtenu plus de 3,000 suffrages. Remarquons encore que, sur 28,744 électeurs inscrits, 14,440 seulement ont pris part au vote. C'est une abstention énorme, puisqu'elle comprend la moitié des électeurs inscrits.

Le parquet considérerait l'affiche ci-dessus comme un appel à la guerre civile, et en poursuivrait les auteurs.

Une anecdote sur le docteur Chavanne, nommé député dans la troisième circonscription de Lyon, racontée par le Figaro : Le docteur Chavanne était alors président du conseil municipal. Un jour il se présente à l'hôpital civil de Lyon, et demande à visiter la salle... Charles.

— Vous voulez dire sans doute, lui fit-on remarquer, la salle Saint-Charles.

— Je dis Charles, reprit le président du conseil municipal, parce que je n'aime pas les saints.

On fit les honneurs de l'hôpital au visiteur ; il parut même très-satisfait de la tenue de la maison ; puis, au moment où il allait s'éloigner, la personne qui l'avait piloté lui dit :

La vie reprit son cours pour tous. Alice disait parfois à la jeune fille :

— Vous étudiez toujours, c'est bien. Mais il me semble qu'il vous faudrait commencer à produire quelque chose.

Christine répondait :

— J'ai le temps.

M^{me} Montferrier revenait à la charge. Christine disait de nouveau :

— Nous n'en sommes pas là.

L'idée de voir son amie débiter était devenue fixe chez la jeune femme qui roulait dans sa tête mille réflexions pour deviner comment on préparerait Salomon aux aveux nécessaires. Elle était si habituée à entendre Christine répéter : « Cette question ne presse nullement, » qu'un jour, lui faisant sa demande accoutumée, elle resta toute surprise quand M^{me} de Kemper répondit :

— En effet, chère Madame, je crois que le moment est venu.

— Comment allez-vous vous y prendre ? s'écria M^{me} Montferrier. Je me sens tout émue à force de curiosité. Allez-vous feindre de progresser étonnamment chaque jour, ou bien est-ce tout d'un coup ?....

Christine sourit.

— J'ai mon projet, dit-elle, je vais vous l'exposer.

Elle commença à développer sa pensée. A mesure qu'elle parlait, une véritable stupéfaction se

— Au revoir, monsieur Vanne.
— Pourquoi Vanne ? demanda le docteur. Je m'appelle Chavanne.
— Je le sais bien, mais je dis Vanne, parce que je n'aime pas les chats !

Tous les journaux ont annoncé qu'un fils du général Bertrand, l'ancien compagnon de Napoléon I^{er}, s'était suicidé à Milan.

C'est une erreur. Des quatre fils qu'a laissés le général Bertrand, un seul existe aujourd'hui, l'aîné, M. Napoléon Bertrand, qui habite Châteauroux.

Le général Bertrand a eu également une fille, M^{me} Thayer, qui a été longtemps propriétaire de l'usine de la Motte-Sanguin.

LE MARIAGE DE M. GAMBETTA.

Le futur est d'origine allemande, c'est l'*Univers* qui l'a découvert dans une brochure publiée à Stuttgart sous ce titre : *Le Judaïsme en France*. Voici ce que dit cette brochure :

« Au commencement de ce siècle, au plus fort du célèbre système continental qui privait l'Europe des produits orientaux, un certain Gamberlé, juif allemand, natif d'Augsbourg, inventa un surrogat de café. Gamberlé se rendit à Gènes, où, grâce à son invention, il fit d'assez bonnes affaires. Quelque temps après, s'étant marié, il changea, sur les instances de sa femme, le nom baroque de Gamberlé en celui de Gambetta, non moins baroque, mais bien plus italien. Ce Gamberlé-Gambetta est le grand-père de l'homme politique français du même nom. »

Le futur qui nous occupe a trente-neuf ans, bon pied, bon œil, bonne langue, et jouirait d'une excellente santé s'il voulait éviter les grandes émotions, renoncer à la bonne chère, et par là échapper à l'apoplexie. Il adore la République.

La future a cinquante ans révolus, de beaux cheveux blancs et quarante millions de fortune. Ces quarante millions sont le produit de plus de mètres cubes de gaz qu'il ne serait nécessaire pour enlever dans les nuages tous les républicains de France et d'Allemagne.

Cette future est d'origine suisse et professe pour la République et la libre-pensée le culte le plus ardent.

C'est principalement pour plaire à sa future que le jeune prétendant a fait son dernier discours.

La harangue de Romans n'était pas seulement un manifeste de prétendant à l'Empire, mais aussi une galanterie de prétendant au cœur d'une fiancée.

Le voyage de Suisse a pour but les fiançailles, le veuvage trop récent de la future nécessitant l'ajournement du mariage.

peignait sur le visage de la jeune femme.

— Que dites-vous, Christine ? s'écria-t-elle. Vous rêvez.

— De ce qui vous paraît un rêve, j'espère faire bientôt une réalité.

— C'est impossible, absolument impossible. Des obstacles...

— J'y les ai tous longuement examinés. Ils ne sont pas insurmontables.

— Mais c'est vous sacrifier à jamais, c'est immoler tout votre avenir...

— L'avenir est à Dieu, chère Madame, il ne nous appartient pas, tandis que le présent est à nous. Il faut savoir en profiter selon notre conscience.

— Hélas ! dit la jeune femme, je sais qu'il est inutile de lutter contre ce que vous inspire votre cœur. Cruelle enfant ! pourquoi me faut-il être réduite à vous admirer plutôt qu'à essayer de vous combattre !

— Laissez-moi reconnaître ainsi vos bontés. Vous en serez heureuse la première.

— Adieu, dit tristement Alice, adieu, tous mes beaux rêves !

— Vous m'aidez, j'ai compté sur vous.

— Vous savez bien que je ne vous manquerai jamais. Mais songez-y encore, Christine.

La jeune fille secoua la tête.

— C'est une chose arrêtée, dit-elle, je commencerai demain.

(A suivre.)

Chronique militaire.

Décidément la nouvelle loi relative aux primes de réengagement des sous-officiers n'a pas produit l'effet qu'on en attendait.

Les réengagements seront relativement rares, et, d'après les évaluations des chefs de corps, sur près de 4,800 sous-officiers, c'est à peine si 3 ou 400 profiteront des dispositions de la loi nouvelle.

L'abstention est surtout à remarquer dans les corps spéciaux, tels que l'artillerie et le génie ; les sous-officiers, y étant en général plus instruits, quittent en masse l'armée, espérant obtenir un emploi plus lucratif dans les administrations civiles.

L'armée française en 1879.

Voici quel est l'effectif de l'armée pour 1879, tel que la Chambre aura à le voter, lors de l'examen du budget de la guerre à la rentrée :

Hommes, 496,442.

Chevaux, 424,279.

La gendarmerie et la garde républicaine entrent dans ces totaux pour 27,432 hommes et 13,480 chevaux.

L'armée proprement dite comprend donc, cette déduction une fois faite, 469,310 hommes et 410,799 chevaux.

Elle est répartie, on le sait, entre la France et l'Algérie.

En France, il y aura, pour 1879, 446,886 hommes et 95,043 chevaux.

En Algérie, il y aura 52,424 hommes et 45,756 chevaux.

L'entretien total de cette armée s'élève, y compris la gendarmerie et la garde républicaine, à 553,043,450 fr.

En outre, le ministre de la guerre a fixé à 6,840 le nombre des volontaires d'un an qui seront incorporés en 1879. Ces 6,840 volontaires seront ainsi répartis entre les diverses armes :

3,340 dans l'infanterie.

4,700 dans la cavalerie.

950 dans l'artillerie.

392 dans le génie, les pontonniers et les sections de chemins de fer.

200 dans le train des équipages.

228 dans le corps des commis et des ouvriers d'administration militaire.

La prime payée par ces volontaires est évaluée, en totalité, pour 1879, à 14,407,500 francs.

Le gouvernement n'appellera en 1879 qu'une seule classe de réservistes sous les drapeaux. Il n'a inscrit, à cet effet, au budget de la guerre qu'un crédit de 9 millions. Mais ce fait ne se reproduira plus. A partir de 1880, on appellera régulièrement deux classes de réservistes par an, parce que le jeu de notre organisation militaire sera définitivement établi sous ce rapport.

Il y aura en 1879 un appel de l'armée territoriale comme celui qui a été opéré cette année. Cet appel nécessitera une dépense de 5,400,000 fr.

Le nombre d'hommes à incorporer dans l'armée active en 1879 sera de 165,098, ainsi répartis :

Infanterie 107,143

Cavalerie 48,085

Artillerie 24,647

Génie 4,719

Equipages militaires .. 5,759

Soldats d'administration 5,316

Total 165,098

Les hommes formant la seconde portion du contingent et qui doivent rester six mois au moins sous les drapeaux seront également appelés en 1879. Leur nombre s'élève à 62,000.

Le nombre des aumôniers militaires s'élèvera en totalité à 225. A savoir : 39 aumôniers d'hôpitaux, 46 aumôniers pour les garnisons situées loin d'un édifice consacré au culte, 470 aumôniers auxiliaires.

Le budget contient un crédit pour le traitement de quatre maréchaux de France. Toutefois, il n'y a plus actuellement, par suite de la mort du maréchal Baraguey-d'Hilliers, que trois titulaires de cette haute dignité : les maréchaux de Mac-Mahon, Canrobert et Lebœuf.

Pour créer un quatrième maréchal, il faudrait une loi. La nouvelle organisation militaire a, en effet, enlevé ce droit de nomination au pouvoir exécutif. Le traitement du quatrième maréchal restera donc sans em-

ploi, à moins que les Chambres ne jugent à propos de voter une loi pour combler la vacance existant actuellement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur de l'Armée* a publié la liste des élèves de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr sortis cette année et promus au grade de sous-lieutenants, dans l'arme de l'infanterie.

Les élèves qui sortent dans l'arme de la cavalerie viennent d'être promus également sous-lieutenants, pour prendre rang, comme leurs camarades de l'infanterie, du 1^{er} octobre 1878.

Seulement, comme ces sous-lieutenants de cavalerie sont dirigés immédiatement sur l'Ecole de cavalerie de Saumur, ils ne sont point attachés, comme cela a eu lieu jusqu'à ce jour, à des régiments de cavalerie. Ils ne prendront rang dans les régiments qu'après leur sortie de l'Ecole de Saumur, c'est-à-dire dans un an, sans que cela préjudicie en rien à leurs droits d'ancienneté.

Les militaires envoyés en congé, en attendant l'époque de leur passage dans la réserve de l'armée active, peuvent contracter mariage sans l'autorisation militaire.

Ainsi, les hommes de la classe 1873, qui viennent d'être libérés, n'ont pas besoin d'être autorisés pour se marier.

Le chauffage des wagons, sur les chemins de fer de la ligne d'Orléans, commencera cette année, si des froids anticipés ne se font pas sentir, le 15 octobre dans les trains de nuit et le 1^{er} novembre dans les trains de jour. Il finira régulièrement le 31 mars dans les trains de jour et le 15 avril dans les trains de nuit. Toutefois, il pourrait être prolongé, sur l'initiative des chefs de gare, au delà de ces deux dates sur les sections où l'état de la température l'exigerait.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle* :

« Les préfets vont imiter M. le ministre de l'intérieur pour se rapprocher plus directement des maires dont le concours leur est si nécessaire. A partir du mois prochain, ils vont inviter successivement, à des dîners hebdomadaires, les maires et les adjoints des communes les plus importantes de leur département. »

LA LOTERIE NATIONALE.

La loterie nationale de l'Exposition est décidément aujourd'hui l'objet de l'attention du public ; mais beaucoup de personnes ignorent les conditions qui ont présidé à son organisation. Disons d'abord que, bien que l'on puisse faire plusieurs émissions comprenant chacune 4 million de billets à 1 fr., il n'y a, en réalité, qu'une seule loterie : c'est dire que, lors du tirage, tous les billets vendus, qu'ils appartiennent à la première, à la deuxième ou à la troisième série, participeront, avec des chances égales au tirage unique, qui aura lieu publiquement. En d'autres termes, le numéro 23, par exemple, de la première série, comme le numéro 1,500,000 de la deuxième série, ou le numéro 3,030,000 de la troisième, auront une chance égale de gagner le gros lot de cent mille francs ou tel autre lot.

Aussi bien, puisque nous parlons des lots, sait-on que, selon toutes les prévisions, ils seront au nombre d'environ quarante mille !

Après la clôture de l'Exposition, tous ces lots seront réunis au palais de l'Industrie, où ils resteront exposés pendant quelques jours, et on peut prévoir d'avance que cette curieuse exposition, dans laquelle on verra les objets les plus divers, obtiendra un immense succès.

Quant au tirage, il aura lieu vraisemblablement vers la fin du mois de novembre. Il serait possible que ce fût le 20 ou le 22, si la clôture définitive de l'Exposition a lieu le 40 ou le 45 novembre.

Nous lisons dans le *Bulletin français* :

« Il y a en ce moment dans le bassin de Saint-Nazaire quatre grands navires anglais venus d'Amérique avec des blés, qui font par leurs gigantesques proportions l'admiration de nos marins.

Le Woodburn attire particulièrement l'attention. On dirait un de nos transatlantiques. Son chargement, composé de 2,500 tonnes, est divisé en plusieurs greniers séparés l'un de l'autre par des panneaux solidement joints; le premier grenier est ainsi étagé sur le second. Les chambres et les salles de service ont eu une large part dans l'aménagement, malgré l'immense espace réservé au logement des marchandises. L'équipage du Woodburn ne comprend pas moins de 57 personnes.

Le déchargement s'en effectuait avec une rapidité peu connue dans les ports français, et l'on espère qu'il sera terminé avant les quinze jours qui sont accordés au navire pour cette opération.

On lit dans le *Mercur* sègréen :

Le vendredi 27 septembre, à un kilomètre de Segré, sur la route de Château-gontier, un individu conduisant une carriole non éclairée a atteint avec l'un des brancards la poitrine d'un cheval de M. Doucard, *Sunderland*, animal de haute valeur et donnant de grandes espérances. M. Butel, appelé, a constaté la gravité de la blessure, qui pénétra la poitrine, et déclaré qu'il n'y avait que peu d'espoir; le cheval blessé, quoique n'ayant que 4 ans, avait déjà gagné deux prix aux courses de Craon.

GLANES DE L'EXPOSITION.

30^e LETTRE DE PARIS.

Le Ministère des travaux publics expose tout ce qui est relatif aux grands travaux d'architecture, de mines, ponts-et-chaussées, écluses et canaux, et, pour ce qui concerne l'Ouest plus particulièrement, le plan du bassin de Penhoët à Saint-Nazaire.

Une carte de France, dressée pour l'Exposition spécialement, fait connaître au public toutes les voies de communication par terre et par eau de la France entière; et l'on trouve également les échantillons de minerais de fer et de phosphates de chaux que produit chacune de nos régions.

Des cartes géologiques et des dessins de nos ponts principaux complètent cet ensemble, que terminent avec éclat des phares éclairés par la lumière électrique.

Le Ministère des finances est représenté à l'Exposition par un pavillon dans lequel les courrières de la manufacture des tabacs du quai d'Orsay confectionnent, sous les yeux du public, et au moyen de petites machines, les cigarettes et les paquets de tabac. Ces machines sont tellement ingénieuses et sensibles que tout paquet qui ne pèse pas le poids réglementaire, retombe de la balance sans être classé et pour être refait à nouveau. C'est un des pavillons les plus courus de l'Exposition.

Le Ministère de la guerre a, dans la galerie Rapp, une fort belle exposition de tous les instruments employés par le génie militaire, et, à la classe 16, les belles cartes de son dépôt, qui font, comme chacun le sait, l'envie des étrangers, par leur exactitude mathématique et le grandiose de leur conception.

Plus modeste, le Ministère de la marine n'est représenté que par son dépôt de cartes et plans. Mais nul n'ignore de quel prix inestimable sont ces travaux des ingénieurs de notre marine.

On pourrait rattacher peut-être à ces expositions officielles celles des *Ambulances*, de la Société de *Secours aux blessés*, et même l'exposition du matériel des *Docks et campements*.

Nous aimons mieux donner quelques détails sur un nouveau projet de baraquement, que nous avons rencontré au pavillon de l'Algérie, et qui nous a paru de l'utilité la plus précieuse pour nos troupes.

Ce baraquement, exposé par l'industriel M. Th. ROBERT, qui a été l'un des grands entrepreneurs de charpente de l'Exposition, est d'une simplicité remarquable. Il consiste en une espèce de bâtiment léger, fait tout en briques, et parfaitement aéré; deux rangées de lits le décoraient à l'intérieur, qui, relevés à volonté dans une petite embrasure qui les dissimule, rendent le nettoyage d'une facilité extrême, et font libre tout l'intérieur, dont on peut dès lors faire une fort belle salle d'exercices, de jeux ou d'escrime *ad libitum*.

Mais ce qu'il y a de plus particulier, c'est que ce même baraquement peut servir ou à l'infanterie ou à la cavalerie, suivant les

besoins et sans qu'il y soit apporté le moindre changement, la place des chevaux et de leurs râteliers étant tout indiquée par le genre même de la construction.

Les frais de construction ne consistent que dans le prix des briques, qui sont spéciales, et s'emboîtent les unes dans les autres et en tous leurs sens, ce qui, en dehors du bon marché, constitue cet avantage inappréciable de faire vite et partout où il y aura un peu de terre pour cimenter la liaison, c'est-à-dire par toute la France.

Ce genre de baraquement n'aurait encore aucun des inconvénients que l'on signale dans tous nos camps, où la vermine est partout, et crée les maladies épidémiques que l'on sait.

Mais là où nous voyons le plus grand, le plus sérieux des avantages peut-être, c'est, à notre humble avis, que ce baraquement pourrait être établi, non point seulement dans toutes les villes de garnison et dans les camps, mais encore à la porte de toutes les villes qui sont appelées à loger des soldats de passage; et, par ce temps de réservistes, ce serait un véritable bienfait pour nos cités.

Nous croyons pouvoir appeler l'attention publique, et même celle du ministre de la guerre, sur cette exposition de M. Th. Robert, dont nous connaissons les aptitudes scientifiques il est vrai, mais que nous savons aussi tout plein d'idées philanthropiques et humanitaires.

On nous a dit, à l'Algérie, que des études avaient déjà été faites du baraquement Robert. Ne souhaitons plus qu'une chose, c'est que des membres éclairés de la *Société d'hygiène* prennent cette heureuse innovation sous leur haut patronage, et que le gouvernement puisse alors l'adopter sans crainte et avec la certitude de bien faire.

P. PROUTEAU (de Saumur),
Directeur-propriétaire du journal parisien
La Prime.

Faits divers.

On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher*, de Blois :

« Un affreux malheur vient de frapper la famille de Rancogne.

» Vendredi matin, à 40 h. 1/2, M. le vicomte Jean de Rancogne ramenait en voiture, d'une promenade à l'étang de Pêcheux, sa mère et sa cousine, M^{lle} Le Mesle. Dans le parc, le cheval s'emporta, et, après quelques fortes secousses, un ressort de devant s'étant brisé, la voiture versa. Tout le monde fut violemment jeté à terre.

» Le vicomte se releva tout meurtri, ainsi que le cocher qui se tenait derrière la voiture, mais M^{lle} Le Mesle et M^{me} de Rancogne restaient étendues. M^{lle} Le Mesle avait l'épaule gauche démise et deux côtes déplacées; M^{me} de Rancogne ne vivait plus. Un arbre, sans doute, lui avait défoncé le front au-dessus de l'œil gauche, et la mort avait été foudroyante.

» Pendant ce temps-là, le cheval continuait sa course furieuse; vingt mètres plus loin il brisait la voiture et il arrivait avec l'avant-train dans la cour où il était enfin arrêté par M. le marquis de Rancogne.

» Un piqueur sauta aussitôt en selle pour chercher un médecin, et M. le docteur Arnoult était promptement rendu à Herbault, où, après avoir constaté le décès de M^{me} la marquise de Rancogne, il prodiguait ses soins à M^{lle} Le Mesle.

» La douleur de la famille de Rancogne est indescriptible. M^{me} la marquise de Rancogne était âgée de 51 ans. »

Le crime d'Étapes. Nouveaux détails. — L'identité de la femme assassinée près d'Étapes et si horriblement dépecée a été établie; c'est une femme Sélacieux, âgée de soixante-huit ans.

L'individu soupçonné d'être l'assassin a été arrêté samedi matin à Marconnelle. C'est un nommé Deboffe, charretier, équarrisseur, qui a déjà été condamné plus de quinze fois par le tribunal civil de Montreuil pour vols et autres délits d'une certaine gravité.

Deboffe est originaire des environs d'Étapes. Cet homme n'a pu nier qu'il s'est trouvé, dans la soirée du crime, à Étapes, en compagnie d'une vieille femme; on les a vus ensemble dans un cabaret. Deboffe a même avoué avoir fait route avec elle. La victime possédait un petit mobilier que Deboffe aurait acheté pour 150 fr. Il lui aurait proposé

de la conduire à Marconnelle, dans la voiture qui devait enlever le mobilier. La voiture à âne qu'on a vue à Beulin, vers une heure du matin, a été louée par Deboffe à un loueur d'Hesdin. On assure, d'ailleurs, qu'on a découvert à son domicile ce mobilier, quelques bijoux et de l'argent.

Deboffe a été conduit à Montreuil. Il est âgé de soixante-douze ans, petit, assez gros, mais d'apparence faible. Il a les cheveux tout blancs, encore abondants; il est vêtu comme les gens du pays: blouse bleue, pantalon noir et bonnet noir. Les gendarmes et les agents ont eu de la peine à empêcher la foule de faire un mauvais parti au prisonnier.

Les obsèques des restes de la victime ont eu lieu vendredi dans le petit cimetière de Beulin.

La tête seule a été conservée et portée au greffe du tribunal de Montreuil, pour être photographiée.

On lit dans l'*Observateur de Ruffec* :

« Un fait assez grave pour être signalé, vient de se passer sous nos yeux :

» M. Alexandre Bénéteau, boucher à Ruffec, qui faisait partie des mobiles de la Charente, avait reçu au combat du 12 janvier 1871, à Sainte-Marie, une blessure dans la jambe, un peu au-dessous du genou. Dans les ambulances où il passa tour-à-tour, on déclara que le projectile n'était pas resté dans les chairs, le blessé fut soigné en conséquence et, sa bonne constitution aidant, il put, après un temps assez long, se livrer à ses occupations habituelles, ne gardant de tout cela qu'une douleur sourde qui se faisait plus ou moins sentir suivant le temps.

» Il y a quelques jours, un petit abcès se forma au pied de Bénéteau, qui prit les précautions nécessaires pour obtenir une prompt guérison, et quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'en procédant au pansement ordinaire, dimanche dernier, sa femme fit sortir de la plaie le projectile qu'il avait reçu sept ans et demi auparavant. La balle, en forme d'olive, était légèrement oxydée à une des extrémités. »

L'artichaut voleur. — Nous avons déjà la pie voleuse, voici l'artichaut voleur.

Le nouveau drame s'est passé à Montmartre, au marché Saint-Pierre.

Une domestique, — vous voyez que la ressemblance se corse, — venait d'acheter cinq artichauts. Elle n'avait pour payer qu'une pièce de 40 francs sur laquelle on lui rendit, outre la monnaie blanche, un louis de 20 fr.

Mais au moment où elle le saisit, v'lan! il lui glisse des doigts et roule dans l'étalage du marchand, tout un parterre d'artichauts, d'ailleurs superbes.

Si on le cherche, ce n'est pas à dire. Quant à le trouver, autre affaire. Un gardien vint bien écarteler le monde, on eut beau prendre l'un après l'autre chaque légume, on s'en alla en concluant qu'il fallait que le louis se fût glissé entre les feuilles d'un artichaut, qui le serrait étroitement.

Morale: Une demi-heure après, il ne restait plus un seul légume à l'étalage du marchand, chaque client rêvant qu'il trouverait le louis en mangeant l'artichaut.

Un animal inconnu exerce depuis une quinzaine de jours de grands ravages dans le canton de Heuchin (Pas-de-Calais).

D'après l'opinion la plus accréditée, dit le *Pas-de-Calais*, l'animal, quel qu'il soit, serait échappé d'une ménagerie à Saint-Quentin. Sa présence aurait d'abord été signalée dans la région de Cambrai, où il aurait égorgé quelques moutons. Se trouvant sans doute mal à l'aise dans ce pays de plaines découvertes, sans un bouquet de bois où il puisse se cacher le jour, il aurait émigré vers une contrée plus propice.

L'arrondissement de Saint-Pol qui lui offre à la fois le gîte et le couvert, doit évidemment être pour lui un véritable paradis; et il est à craindre qu'il soit fort difficile de l'en déloger.

Mercredi dernier, une immense battue a été faite dans tous les bois qui dominent Heuchin; mais telle est l'épaisseur des fourrés et des halliers qu'une battue sérieuse est impossible. Toujours est-il que celle-ci n'a pas donné de résultat.

En attendant, le terrible carnassier poursuit ses ravages, on évalue déjà à 40,000

fr. le chiffre des dégâts dans le canton d'Heuchin; un petit ménager, dont le troupeau faisait toute la fortune, est ruiné; un autre a eu 70 moutons égorgés dans une seule nuit; un troisième a retrouvé son troupeau étouffé dans un chemin creux où la frayeur l'avait poussé.

Le nombre d'animaux égorgés fait voir qu'on a affaire à un félin de grande taille, une panthère ou un jaguar.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 7 octobre 1878.

LUCIE DE LAMMERMOOR

Grand opéra en 4 actes,
paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz,
musique de DONIZETTI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour renvoi des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — Cure N° 56,955 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLIER, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITE, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

R. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} OCTOBRE 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	76 35			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	762 50		7 50
4 1/2 %	79 05			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780			Crédit Mobilier esp.	812 50		
5 %	106 35			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	690			Société autrichienne	161 25		
Obligations du Trésor, t. payé.	113 45			Crédit Mobilier	477 50			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	508 50			Crédit foncier d'Autriche	560			Orléans	359		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508 75			Charentes, 500 fr. t. p.	698 75	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	318 50		
1865, 4 %	514			Est	840			Est	314		
1869, 3 %	414 75			Paris-Lyon-Méditerranée	1096 35		2 50	Nord	363		
1871, 3 %	400 00			Midi	840			Ouest	358		
1875, 4 %	319			Nord	1389		3 75	Orléans	361		
1876, 4 %	319			Orléans	1187 50			Midi	39		
Banque de France	3075			Ouest	776 25			Charentes	39		
Comptoir d'escompte	737 80			Compagnie parisienne du Gaz	1333 75			C ^{ie} Canaux agricoles	276 25		
Crédit agricole, 200 f. p.	460			C. gén. Transatlantique	400			Canal de Suez	558 75		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir,
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir,
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répondu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2^o Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3^o Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4^o La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du **Marché-Noir**, à Saumur.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 15,

Le vendredi 4 octobre 1878.

à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

D'UN MOBILIER

Composé de:

Deux lits complets, armoire, buffet, huche, table et chaises, linge et effets d'habillement, batterie de cuisine, vaisselle;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le samedi 5 octobre 1878, à une heure, sur la place de la Bilange, à Saumur, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

Il sera vendu:

Un cheval, deux breacks et une diligence en très-bon état, faisant autrefois le service de Bourgueil à Saumur.

Au comptant, plus 10 p. 0/0.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Pontevault.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROULLEAU, notaire à Pontevault,

Le dimanche 6 octobre 1878.

à midi,

DE LA COUPE DE BOIS

Contenant 9 hectares, sur les bords des Étangs, commune de Couziers, exploitant la route;

Exploitation des plus faciles. S'adresser audit notaire. (470)

VENTE DE BESTIAUX

ET

MATÉRIEL D'AGRICULTURE

A la ferme de Jalesnes, près le bourg et commune de Vernantes, canton de Longué (Maine-et-Loire), le vendredi 13 octobre 1878, à midi.

Il sera vendu:

Un bon cheval, deux mules, dix belles vaches, douze porcs, charrettes et charreuses en tous genres, moulins à vanner et à farine, machines agricoles à faucher le blé, à faucher l'herbe, à couper carottes et betteraves; machine à battre.

On paiera comptant, plus 10 p. 0/0 en sus. (487)

À CEDER

IMMÉDIATEMENT,

UNE BOULANGERIE

Aux environs de Bourgueil.

S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil. (440)

À VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS épagneuls, de deux et trois ans, tout dressés; UNE PAIRE DE CHIENS griffons; UN BON BRIQUET, chassant tout gibier, de deux ans; CHIENNE et CHIEN, et un VIEUX CHIEN, de six ans, pour le renard et le sanglier, très-vite de pied.

S'adresser à M. Léon TOURET, garde au château de Jalesnes, près Vernantes. (441)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

UN HOMME, au courant du commerce, demande un emploi. — Il se chargerait de la comptabilité, de la représentation ou de toute autre occupation dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme,

de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Viégo, G. Gilbert, etc. — COLLECTION: les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 7, 50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

MODES VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux: rue Saint-Roch, 29.

45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL:

Paris 7 fr. »
Départements... 8 50

MUSÉE et MODES réunis:

Paris 13 fr. »
Départements... 16 »

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Maison **J.-P. LAROZE & C^{ie}**, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie **PASQUIER**

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du **Marché-Noir**, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.